



Mission régionale d'autorité environnementale
Région Hauts-de-France

Relevé de décisions de la séance du 9 novembre 2022

Présidente de la séance : Patricia CORREZE-LENEE

Autres membres présents et délibérants :

- Christophe BACHOLLE
- Valérie MOREL
- Pierre NOUALHAGUET

Plans programmes : décisions prises dans le cadre du cas par cas

Liste des dossiers soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Elaboration du zonage d'assainissement des eaux usées de Villers-Pol (59)
- Révision du PLU de St Just en Chaussée (60)

Liste des dossiers non soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Elaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la Communauté de communes du Pays du Clermontois (60)

Plans programmes : avis conformes sur les dossiers déposés dans le cadre du cas par cas « ad'hoc » (en application des articles R.104-33 deuxième alinéa à R.104 -35 du code de l'urbanisme)

Avis conformes favorables

- Modification n°1 du PLU de Rully (60)
- Modification n°3 du PLU de Saint-Paul (60)

Avis conformes défavorables

Néant

Plans programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Mise en compatibilité du PLU de Camiers, dans le cadre d'une déclaration de projet pour la réalisation de logements (62)
- Modification n°1 du PLU de Fort-Mahon-Plage (80)

Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Néant

Autres dossiers soumis à délibération

Absence d'observations au sens des articles R.122-7 et R. 122-21 du code de l'environnement

Dans l'état des informations fournies par la DREAL, après examen de la liste des dossiers par la MRAe, il ne sera pas produit d'avis pour le dossier suivant :

- Mise en compatibilité du PLU de Frévent (62), soumis à évaluation environnementale.

Désignation de coordonnateurs de la MRAe pour des dossiers non soumis à délibération collégiale

- Après consultation des membres, Patricia CORREZE-LENEE, présidente de la MRAe, est désignée coordonnatrice sur le projet d'avis relatif au projet de parc logistique à Le Bosquel (80), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer ;
- Après consultation des membres, Philippe GRATADOUR, membre de la MRAe, est désigné coordonnateur sur le projet d'avis relatif au projet de Parc éolien de la vallée du Pan à Marcy sous Marle (02), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer.
- Après consultation des membres, Hélène FOUCHER, membre de la MRAe, est désignée coordonnatrice sur le projet d'avis relatif au projet d'aménagement du domaine de la ligne d'Anvin II à Ardres (62), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer.
- Après consultation des membres, Pierre NOUALHAGUET, membre de la MRAe, est désigné coordonnateur sur :
 - le projet d'avis relatif au projet de Parc éolien du Cerisier à Colomfay (02), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer ;
 - le projet d'avis relatif au projet de Révision du PLU de Lamorlaye (60), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer.

Autres dossiers

Néant

La Présidente de la MRAe,



Patricia CORREZE-LENEE